

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

C'est le **Mercredi 13 Décembre 2023** à 18h00 Salle polyvalente de la maison des Associations de la Clochette, Avenue Gounod à Douai que se sont réunis les délégués désignés par la Communauté de communes Cœur d'Ostrevent et la Communauté d'agglomération Douaisis Agglo adhérentes au Syndicat Mixte des Transports du Douaisis.

Il est rappelé qu'une convocation a été régulièrement adressée à chacun des membres désignés par les conseils communautaires.

Nombre total de délégués : 44

Présents : (titulaires et suppléants) 31

Absents : 6

Procuration : 7

Etaient présents (délégués titulaires) : 29

Pour la CCCO : Alain BRUNEEL - François CRESTA - Salvatore DE CESARE - Eric MOREAU - Alain PAKOSZ - Pascal PRUVOST - Jean-Michel SIECZAREK - Alain SROGA - Jessica TANCA.

Pour DOUAISIS AGGLO : Karim BACHIRI - Christophe BLERVACQUE - Romain DAPVRIL - Jean-Claude DESMENEZ - Rudy DILLIES - Muriel DOUDOK - Christophe DUMONT - Alain DUPONT - Damien FRENOY - Jean-Luc HALLE - Claude HEGO - Jacques LECLERCQ - Jean-Christophe LECLERCQ - Jean-Michel LEROY - Maryline LUCAS - Jamila MEKKI - Claudine PARNETZKI - Arnaud PIESSET - Philippe ROSZYK - Robert STRZELECKI.

Etaient présents (délégués suppléants) : 2

Pour la CCCO : Sandrine PONTHEUX suppléante de Thierry FAIDHERBE.

Pour DOUAISIS AGGLO : Eric CHASSAGNE suppléant de Delphine GUINEZ.

Etaient présents par procuration : 7

Pour la CCCO : Frédéric DELANNOY donne pouvoir à Salvatore DE CESARE - Marc DELECLUSE donne pouvoir à Jean-Michel SIECZAREK - Lionel FONTAINE donne pouvoir à Jessica TANCA - Rodrigue LEBLAN donne pouvoir à Maryline LUCAS - Donato MIRAGLIA donne pouvoir à François CRESTA - Julien QUENNESSON donne pouvoir à Claude HEGO.

Pour DOUAISIS AGGLO : Arnaud GLABIEN donne pouvoir à Robert STRZELECKI.

Etaient absents et excusés : 6

Pour DOUAISIS AGGLO : Christophe CHARLES - Yaël CZUPRYNA - Lisiane DUBUS - Florence GEORGES - Franck VALEMBOIS - Jean Michel SZATNY.

OBJET : PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 11 OCTOBRE 2023

Monsieur le Président soumet aux membres du Comité Syndical le procès-verbal de la séance du Comité Syndical en date du 11 Octobre 2023.

<u>I.</u>	<u>AFFAIRES GÉNÉRALES</u>	5
	1. <u>Approbation du compte rendu de la séance du 14 juin 2023</u>	5
	2. <u>Information sur les délégations au Président en vertu de l'article L.5211-10 CGCT</u>	5
	3. <u>Information sur les délégations au Bureau en vertu de l'article L.5211-10 CGCT</u>	5
	4. <u>Création d'un emploi permanent d'ingénieur territorial</u>	5
	5. <u>Revalorisation de la participation employeur sur les titres-restaurant</u>	5
	6. <u>Modification des statuts du syndicat mixte Hauts-de-France mobilités</u>	6
<u>II.</u>	<u>ÉVOLUTION DE L'OFFRE DE TRANSPORTS</u>	6
	1. <u>Déclaration de projet sur la transformation de la ligne 2 en ligne B de BHNS entre la gare de Leforest et le centre hospitalier de Dechy</u>	6
	2. <u>Information sur la signature des conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la transformation de la ligne 2 en ligne B du BHNS</u>	9
	3. <u>Conventionnement de la ligne 413</u>	10
<u>III.</u>	<u>FINANCES</u>	11
	1. <u>Reprise de la provision suite aux litiges Ingérop et Urbanica au budget annexe</u>	11
	2. <u>Décision modificative n° 1/2023</u>	12
	3. <u>Déclassement de véhicules</u>	12
	4. <u>Prix de refacturation du kilowattheure autoconsommé entre le budget principal et le budget annexe énergie</u>	12
	5. <u>Avenant à la convention relative au financement de la gratuité du transport sur le ressort territorial du SMTD</u>	13
<u>IV.</u>	<u>USAGES PARTAGÉS, INTERMODALITÉ ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE</u>	15
	1. <u>Signature de la convention avec Enedis relative à la mise en œuvre d'une opération d'autoconsommation collective</u>	15
	2. <u>Désignation d'un responsable d'équilibre</u>	15

Envoyé et reçu en préfecture le 22.12.2023

Publié sur le site le 08.01.2024

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20231213-SMTD_23_12_1_1-DE

<u>V.</u>	<u>MARCHÉS PUBLICS ET COMMANDE PUBLIQUE</u>	16
	1. <u>Renouvellement de la convention d'occupation du domaine ferroviaire gare de Montigny-en-Ostrevent</u>	16
<u>VI.</u>	<u>PLANIFICATION ET MISE EN ACCESSIBILITÉ</u>	18
	1. <u>Subventions PDU 2023-2025</u>	18
	2. <u>Réalisation d'une EMC²</u>	21
	3. <u>Soutien financier au syndicat intercommunal de la région d'Arleux</u>	23
	4. <u>Soutien financier à l'APF France Handicap</u>	24
<u>VII.</u>	<u>QUESTIONS DIVERSES</u>	25

La séance est ouverte à 18 heures.

M. LE PRÉSIDENT : Bonsoir à toutes et tous. Nous accueillons le maire de Pecquencourt, Joël PIERRACHE, et comme la tradition le veut, je vais donc lui laisser la parole pour cette introduction.

M. PIERRACHE : Merci, Monsieur le Président. Bonjour ou bonsoir à tout le monde, il fait encore beau donc profitez-en. C'est un grand plaisir de vous accueillir une deuxième fois puisqu'on a déjà eu le privilège et l'honneur d'être avec vous pour un syndicat. Pecquencourt, aujourd'hui, vous connaissez, simplement pour vous dire notre satisfaction du syndicat des transports. On a des lignes qui fonctionnent bien, on a pu avoir aussi des équipements en fonction des montées et descentes. On aura, même si certains de mes collègues qui sont ici présents auraient bien voulu, mais ce sera à Pecquencourt que se fera la première zone de covoiturage, première aire de covoiturage, et je pense que ça va se développer, ce sera une bonne chose parce que quelque part, on en a déjà, des besoins, et ça fonctionne à d'autres endroits.

Je ne vais pas être plus long, la seule chose que j'avais demandée, mais ce n'est pas une demande, c'est qu'on puisse, nous, je pense que ça concerne aussi les communes de Cœur d'Ostrevent et vous tous – maintenant vous avez un beau logiciel de montées, descentes –, savoir où on en est et voir nos statistiques. C'est simplement cela, et je ne doute pas que ça va arriver bientôt. Merci et travaillez bien.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, Joël, merci de ton accueil. Tu sais, action, réaction, alors je vais te donner les statistiques sur Pecquencourt puisque nous sommes à Pecquencourt.

M. PIERRACHE : Très bien.

M. LE PRÉSIDENT : On a pris le mois de juin, parce qu'on peut te le faire sur tous les mois, je te donnerai le papier. Pour indication, voilà ce qu'on a eu pour le mois de juin sur Pecquencourt hors services scolaires (parce que les scolaires, ça, c'est du standard) : donc hors services scolaires, vraiment les gens de Pecquencourt qui montent dans les bus et qui descendent des bus, rien que sur un mois, en juin, 24 914 montées, 24 270 descentes. Tu as environ 25 000 personnes qui montent dans les bus, qui en montent et qui en descendent sur un mois, et tu as la répartition.

M. PIERRACHE : C'est une bonne performance pour le Syndicat.

M. LE PRÉSIDENT : C'est bien, c'est un très très bon chiffre. Évidemment, les compteurs ont été installés depuis maintenant quelques mois donc on peut suivre la fréquentation, mais c'est dans la tendance, on a effectivement une belle augmentation de la fréquentation. Voilà, Joël.

M. PIERRACHE : Je vais vous laisser travailler. Je viendrai voir si ça finit bien.

M. LE PRÉSIDENT : Nous finirons bien, inévitablement. Merci à toi.

Avant de démarrer cette séance, je voulais rappeler qu'on a eu malheureusement deux décès au sein de notre comité, Madame ERADES et Monsieur Gilles BARBIEUX. On a donc deux nouvelles personnes qui ont été élues au dernier conseil de Douaisis Agglo. Ils sont en fait définitivement élus depuis vendredi dernier. Alors, évidemment, on les a informés en début de semaine qu'ils pouvaient venir, c'était peut-être un peu court pour eux et malheureusement ils n'ont pas pu venir ce soir. Ils sont maintenant nommés parmi nous, il s'agit de Madame Florence GEORGES de Faumont, et de Monsieur DILLIES de Lécluse. Ils seront donc normalement parmi nous la prochaine fois. Et nous retrouvons Yaël CZUPRYNA qui était déjà parmi nous, qui était à Lambres (vous savez qu'il y a différentes choses qui se sont passées au sein de la mairie de Lambres et donc Yaël CZUPRYNA a retrouvé sa place ici au sein de notre conseil syndical).

Ça tombe très bien puisque maintenant, il faut faire l'appel, et je laisse la parole à Yaël.

Monsieur Yaël CZUPRYNA procède à l'appel des présents.

M. LE PRÉSIDENT : Nous pouvons passer à l'ordre du jour. Vous verrez qu'il y a des sujets parfois un peu techniques, aujourd'hui.

Envoyé et reçu en préfecture le 22.12.2023

Publié sur le site le 08.01.2024

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20231213-SMTD_23_12_1_1-DE

I. AFFAIRES GÉNÉRALES

1. Approbation du compte rendu de la séance du 14 juin 2023

M. LE PRÉSIDENT : Dans la première partie, au niveau des affaires générales, l'approbation du compte rendu de la séance du 14 juin 2023. Est-ce qu'il y a des remarques ? Pas de remarques ? Il est approuvé ?

Le compte rendu de la séance du 14 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie.

2. Information sur les délégations au Président en vertu de l'article L.5211-10 CGCT

M. LE PRÉSIDENT : Le point 1.2, information sur les délégations au Président. Vous en avez la liste. Est-ce que vous avez des remarques ? Pas de remarques ? Très bien.

3. Information sur les délégations au Bureau en vertu de l'article L.5211-10 CGCT

M. LE PRÉSIDENT : Point 1.3, ce sont les délégations au bureau. Y a-t-il également des commentaires ? Pas de commentaires ? Très bien, merci.

4. Création d'un emploi permanent d'ingénieur territorial

M. LE PRÉSIDENT : Le point 1.4, création d'un emploi permanent d'ingénieur territorial. On a déjà un agent qui est technicien territorial au sein du pôle travaux et qui voit ses fonctions se multiplier et se diversifier déjà depuis quelque temps. Il a donc réussi également le concours et on vous propose de le nommer ingénieur territorial au sein du SMTD. Vous avez l'ensemble des missions de cette personne, que ce soit en conception, en conduite de travaux, en gestion financière, etc., et il nous apporte beaucoup de choses. Il nous évite aussi, parfois, de passer par des cabinets extérieurs puisqu'il est très autonome dans son métier, et on vous propose donc de le nommer au grade d'ingénieur territorial. Y a-t-il des questions particulières ? On peut passer au vote ?

Le Comité syndical procède au vote.

La création d'un emploi permanent d'ingénieur territorial est votée à l'unanimité.

5. Revalorisation de la participation employeur sur les titres-restaurant

M. LE PRÉSIDENT : Le point 1.5, c'est un point qu'on a déjà abordé précédemment, c'est la revalorisation de la participation employeur sur les titres-restaurant. Déjà, en décembre 2022, on avait déjà fait évoluer le dispositif. Je rappelle, on avait décidé à l'époque l'augmentation de la valeur faciale du titre de restaurant. On l'avait passé de 9,50 euros à 10 euros, évidemment, avec cette inflation galopante, mais à l'époque, même s'il y avait eu débat, on était resté sur une participation financière de 50/50 entre le SMTD et les agents. Et l'inflation continuant, on va vous proposer encore de réévaluer tout ça et cette fois-ci, on va réévaluer la répartition financière en vous proposant de la passer à 60 % pour le SMTD et à 40 % pour les agents, ce qui est un peu plus intéressant. Sachant qu'avec une valeur faciale à dix euros, on peut toujours être exonéré des cotisations de sécurité sociale.

Voilà, donc on passe à 60/40 et ça fera effectivement, sur 10 euros, 6 euros de participation SMTD et 4 euros à la charge de l'agent. Des remarques particulières ? On avait déjà beaucoup souhaité qu'on passe à 60 % la fois dernière, on y est, et on verra l'année prochaine. On peut passer au vote ?

Le Comité syndical procède au vote.

La revalorisation de la participation employeur sur les titres-restaurant est votée à l'unanimité.

6. Modification des statuts du syndicat mixte Hauts-de-France mobilités

M. LE PRÉSIDENT : 1,6, modification des statuts du syndicat mixte Hauts-de-France mobilités. Ce qui est proposé, c'est, à la demande de ce syndicat Hauts-de-France mobilités, que ce syndicat puisse lui aussi participer à des marchés groupés. Nous, aujourd'hui, déjà au SMTD, on peut participer à des marchés groupés, que ce soit de l'UGAG ou de la CATP, mais Hauts-de-France mobilités se propose également de pouvoir en faire. Et bien sûr, il faut donc accepter cette proposition. Voilà le sujet de cette délibération. Cela ne nous coûte rien, c'est une possibilité supplémentaire d'avoir des réductions sur des marchés groupés. Y a-t-il des commentaires ? Pas de remarques ? On peut passer au vote.

Le Comité syndical procède au vote.

La modification des statuts du syndicat mixte Hauts-de-France mobilités est votée à l'unanimité.

II. ÉVOLUTION DE L'OFFRE DE TRANSPORTS

1. Déclaration de projet sur la transformation de la ligne 2 en ligne B de BHNS entre la gare de Leforest et le centre hospitalier de Dechy

M. LE PRÉSIDENT : Et maintenant on va parler réseau et on va passer au 2.1 pour parler de cette ligne 2 qui se transforme en ligne B BHNS, et je laisse la parole à Robert STRZELECKI.

M. STRZELECKI : Nous passons à la déclaration de projet sur la transformation de la ligne 2 en ligne B de BHNS entre la gare de Leforest et le centre hospitalier de Dechy. Comme vous le savez, conformément à l'article L.122-1 du Code de l'environnement, lorsqu'un projet fait l'objet d'une enquête publique en application du Code de l'environnement, l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public responsable du projet se prononce par une déclaration de projet sur l'intérêt général de l'opération projetée.

Par décision du tribunal administratif de Lille en date du 12 mai 2023, un commissaire enquêteur a été désigné par arrêté. En date du 5 juin 2023, le président du SMTD prescrit l'ouverture de l'enquête publique et a précisé les modalités de son déroulement. L'enquête publique s'est déroulée dans les 9 communes concernées par le projet du 25 juin au 24 juillet. Le commissaire enquêteur s'est tenu à disposition du public dans les mairies et, suite aux conclusions de celui-ci remises le 21 août 2023, la présente délibération a pour objet de se prononcer sur la déclaration du projet portant sur la

Je ne vais pas vous rappeler le projet, il est décrit dans notre revue, le magazine qui est distribué sur table : vous avez une belle présentation de cette ligne B, du rêve à la réalité. Donc vous retrouvez ses caractéristiques, il y a bien entendu des motifs et des considérations qui justifient son caractère d'intérêt général (vous les retrouvez dans cet article), la nature et le projet des principales modifications qui, sans altérer son économie générale, sont apportés au projet au regard de l'enquête publique. En effet, lors de l'enquête publique. Vous savez que 66 observations ont été déposées dans les neuf mairies des communes concernées et 96 par mail sur le site du SMTD. Bien entendu, les observations étaient en général des remarques négatives concernant le projet. Aussi nous avons tenu compte de ces observations et le syndicat mixte a pris les engagements suivants.

Les remarques concernant la suppression du carrefour à feux tricolores rue de Lambres, avec gestion par stop et interdiction de mouvement tourne à gauche qui avait été préconisé dans le premier projet, visant à fluidifier la circulation générale rue de Cambrai, ont été prises en compte et ces changements sont donc abandonnés. Le SMTD s'engagera à maintenir une solution avec un carrefour à feux tricolores, avec une temporisation adaptée aux heures de pointe pour faciliter la circulation des bus rue de Cambrai. Le carrefour à feux tricolores permettra également de sécuriser la traversée piétonne rue de Cambrai pour les enfants à destination des établissements scolaires.

Je voudrais simplement faire une parenthèse pour dire que ces modifications ont été faites en accord bien entendu avec les municipalités concernées, notamment la ville de Douai où nous avons régulièrement des réunions, d'ailleurs.

Les remarques concernant la rue des Éclichettes ont été prises en compte puisque la giration des poids lourds a été vérifiée et l'élargissement de la chaussée sera donc réalisé.

Les remarques concernant le stationnement ont été prises en compte. Le SMTD s'est engagé à maintenir le nombre de places de stationnement dans plusieurs zones ayant fait l'objet de remarques. Certaines places de stationnement seront donc déplacées pour permettre les aménagements prévus et répondre aux contraintes légales.

Les demandes exprimées par les cyclistes ont pu être satisfaites dans la mesure où elles concernaient des tronçons avec travaux et quand elles dépendaient de ceux-ci et non pas de la responsabilité des services de voirie des communes. Cependant, certaines seront étudiées en concertation avec les services municipaux. Pour ces demandes également, il convient de souligner que des contraintes légales s'appliquent. Là aussi, nous avons bien travaillé, en particulier avec Douai.

En ce qui concerne les nuisances, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale et certains habitants ont émis des craintes pour l'environnement pendant les travaux. Le mémoire en réponse fait état d'une démarche de « chantier vert » qui répond à ces préoccupations.

La végétalisation existante sera préservée, parfois déplacée, mais pas réduite, plutôt d'ailleurs augmentée dans le projet.

En ce qui concerne les remarques de la mission régionale de l'autorité environnementale au sujet de la prise en compte par le projet de l'atteinte des objectifs de réduction des gaz à effet de serre et la mise en place d'espèces végétales non susceptibles de provoquer des réactions allergiques, des réponses ont été apportées au cours d'enquêtes. Ainsi les bus de la ligne 2 actuelle et de la future ligne B sont déjà des bus majoritairement exploités avec des bus articulés à motorisation gaz naturel. Le Syndicat s'engagera dans un processus de renouvellement du matériel roulant. Les prochains renouvellements de matériel roulant seront effectués avec des bus à motorisation électrique ou hydrogène. Cela fait l'objet d'un débat qui n'est pas encore défini.

Le choix des espèces végétales stériles est privilégié pour la prise en compte du caractère allergène de certaines essences. Les essences végétales seront sélectionnées avec les services des villes concernées.

Non annonçons un ensemble de mesures et de caractéristiques du projet destinées à éviter les incidents négatifs notables, réduire celles qui peuvent être évitées et compenser celles qui ne peuvent être évitées ou réduites. C'est l'article 4.

Sur la déclaration du projet, la poursuite de cette opération d'intérêt général est réaffirmée par le commissaire enquêteur dont la conclusion générale est la suivante : le commissaire enquêteur estime que ce projet atteint les objectifs fixés et répond à un besoin du territoire pour améliorer les mobilités, tout en préservant au mieux les conditions de vie des habitants des communes concernées. Ce projet permettra d'offrir un confort et un service de qualité avec une amplitude et une fréquence élevées, une vitesse régulière, des stations et espaces publics accessibles à tous. L'étude effectuée sur le dossier, les observations du public ne sont pas de nature à remettre en cause les objectifs de ce projet. Le commissaire enquêteur émet ainsi un avis favorable.

Le Bureau syndical s'est prononcé favorablement en date du 27 septembre. Il est donc proposé aux membres du Comité syndical, au vu du rapport, des conclusions et de l'avis favorable du commissaire enquêteur :

- de reconnaître d'intérêt général le projet de transformation de la ligne 2 en ligne BHNS ;
- d'approuver la présente déclaration de projet ;

Envoyé et reçu en préfecture le 22.12.2023

Publié sur le site le 08.01.2024

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20231213-SMTD_23_12_1_1-DE

- de mettre en œuvre des mesures d'évitement, de réduction et de compensation des effets négatifs notables du projet sur l'environnement et la santé humaine, et les modalités de suivi proposées au stade de l'enquête publique telles qu'exposées dans l'étude d'impact ;
- de confirmer la volonté du Syndicat mixte des transports du Douaisis de poursuivre cette opération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, Robert, pour cette présentation. J'ajouterai deux ou trois commentaires. C'est vrai qu'il y a énormément de remarques qui ont été soulevées, surtout sur ce secteur de la rue de Cambrai, rue de Lambres, rue de Férin. Le projet a focalisé beaucoup de personnes dans ces secteurs-là avec des craintes pour ces personnes-là d'avoir des difficultés de circuler dans leur secteur avec des déviations importantes. On en a discuté longuement avec les élus de la ville de Douai et donc on est revenus un peu sur cette position de pouvoir supprimer cette difficulté. Donc on va rétablir les feux tels qu'ils sont aujourd'hui, la seule différence quand même, c'est qu'on va régler – l'objectif quand même, c'est que cette ligne B passe facilement rue de Cambrai, ce n'est pas de nouveau pour être bloquée avec tous ces feux qu'il y a de ce côté-là – donc en heures de pointe, parce que la problématique se pose surtout en heures de pointe, pouvoir, entre 7 heures du matin et 9 heures du matin par exemple, réduire très très fortement la durée des feux dans cet axe-là. Évidemment, l'augmenter sur les rues adjacentes pendant ce créneau-là. Voilà, c'est ce qui a été convenu et qui est techniquement, bien sûr, réalisable. Idem pour le soir, ce qui facilitera aussi le tourne à gauche dans ce secteur qui était une vraie difficulté, il faut bien l'avouer également.

La problématique également de stationnement, notamment en bas de la rue du Faubourg de Paris qui a été soulevé : là aussi, on a aménagé ce secteur-là pour permettre beaucoup plus de stationnements. Je pense qu'on a résolu légalement le problème.

Un point sur la perte de stationnement globalement. Il faut savoir qu'au global, sur l'ensemble du projet, entre Leforest et puis le centre hospitalier, c'est une cinquantaine de places ou plus qui pourraient être supprimées, sachant que de toute façon, même si on ne faisait pas la ligne B, il fallait en supprimer un gros paquet. Pourquoi ? On avait attendu le projet de ligne BHNS pour normaliser tous les quais, notamment les quais PMR. Et quand on crée ces longs quais d'environ 18 m, à chaque fois, vous supprimez trois, quatre, cinq places de stationnement. Il faut savoir qu'il y a 52 arrêts sur cette ligne BHNS donc déjà naturellement, on aurait supprimé de facto un grand nombre de stationnements.

En plus, on veut se mettre aussi en normalisation avec la ville de Douai sur les stationnements qui sont interdits, par exemple les passages piétons, donc là déjà, naturellement aussi, on aurait perdu aussi un paquet de places.

Voilà, tout ça pour dire qu'effectivement, au total, on perd une cinquantaine de places, mais que dans tous les cas, cette grande majorité de places était déjà obligatoire à travers la normalisation des quais. Et on en perd très très peu, finalement, liées au pur projet de BHNS. On a essayé d'ailleurs d'en compenser dans le secteur, que ce soit d'ailleurs rue de Cambrai ou Faubourg de Béthune également où là, il y a du commerce et avec la ville de Douai, on a trouvé un accord pour aménager un parking très très proche.

Voilà, ça, c'était pour la partie stationnement qui a fait l'objet de longs débats aussi au sein de la population. Y a-t-il des commentaires ?

M. LEROY : Je voudrais simplement souligner l'excellent travail fait par le SMTD, en plus, en coordination avec notre ville. En plus, tout a été pris en compte par rapport à l'enquête publique sur les remarques avec des choses qui se sont améliorées. Et pour ça, je remercie aussi les techniciens du SMTD et de la ville qui ont travaillé énormément là-dessus et, suite à toutes ces réunions qu'on a pu faire, un point noir qui était évoqué là-dessus, c'est la place L'Hériller où c'était un giratoire accidentogène qui va devenir un giratoire sécurisé, donc un grand merci à vous tous. Je revendrai après, je peux peut-être en parler, sur la convention que j'ai lue, les travaux au niveau de la maîtrise d'œuvre.

M. LE PRÉSIDENT : On la verra après.

M. LEROY : On la verra après ? D'accord. OK. En tout cas, merci à vous et bienvenue à la BHNS, c'est un très beau projet.

M. LE PRÉSIDENT : Et je réinsiste comme toi également sur l'excellent travail des techniciens de la ville de Douai parce que vous êtes sur le terrain et vous pouviez plus facilement nous remonter les difficultés et vous avez soulevé d'excellentes propositions dont on a tenu compte dans ce projet-là.

M. LECLERCQ J-C : Un très beau projet, une très bonne enquête publique avec beaucoup de remarques prises en compte. Nous voulons vraiment faire baisser l'utilisation de la voiture individuelle. Pour ça, il faut créer un concurrent à l'automobile, donc bien sûr créer une véritable concurrence avec des lignes de bus performantes qui mettent le même temps que la voiture, et à ce moment-là, les gens se détourneront de la voiture. Il y a eu beaucoup de débats, de réunions, il y a encore quelques craintes notamment sur la rue de Paris avec le fait, aux heures de pointe, de se retrouver quand même avec des voitures, des vélos, etc., mais j'espère qu'elles seront levées rapidement puisque tout cela a été bien étudié. Et je remercie donc évidemment le SMTD et les services pour ce très très beau travail, très long travail, et oui, il faut que l'on continue à développer des lignes de bus à haut niveau de service pour ne plus se poser la question « est-ce que je prends ma voiture ou est-ce que je ne prends pas ma voiture ? ».

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien, y a-t-il d'autres remarques sur cette déclaration de projet ? C'est une étape importante parce que maintenant, on va pouvoir finaliser dans le détail le projet et lancer les appels d'offres et continuer le projet, avec un timing : aujourd'hui, on est sur les rails avec, je le rappelle, des travaux qui démarreront début 2024 et pour mettre en service l'intégralité en septembre 2025. Pas d'autres commentaires ? On peut passer au vote ?

Le Comité syndical procède au vote.

La déclaration de projet sur la transformation de la ligne 2 en ligne B de BHNS entre la gare de Leforest et le centre hospitalier de Dechy est votée à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Très bien, merci à vous pour cette belle unanimité, et je réitère évidemment l'ensemble des félicitations à l'ensemble de tous les services, qu'ils soient communaux, ou du SMTD pour avoir des oreilles, mais également Évéole puisqu'Évéole a contribué beaucoup puisque c'est eux qui exploitent le réseau et on a eu besoin également de leurs conseils.

2. Information sur la signature des conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la transformation de la ligne 2 en ligne B du BHNS

M. LE PRÉSIDENT : On parlait justement, Jean-Michel LEROY, des conventions maîtrise d'ouvrage : eh, bien, c'est le sujet du 2.2, je redonne la parole à Robert STRZELECKI.

M. STRZELECKI : Information sur la signature des conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la transformation de la ligne 2. Les études de maîtrise d'œuvre sur le projet arrivent à leur terme et, suite à la clôture de l'enquête publique et à la déclaration de projet qui sera prononcée aujourd'hui, les marchés de travaux vont prochainement être lancés sur cette ligne.

Les travaux interviendront donc sur le domaine public routier des communes et du Département. Aussi j'ai proposé de mettre en place un montage d'opérations similaire à celui qui a été adopté pour l'extension de la ligne A, à savoir une délégation de maîtrise d'ouvrage. Cette convention précise les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage exercée et en fixe les termes. Il est proposé que les communes et le département du Nord compétents en matière de voirie délèguent au Syndicat sur chaque tronçon la maîtrise d'ouvrage de l'opération dans le cadre d'une convention de maîtrise d'ouvrage. Ces conventions détermineront les limites de la maîtrise d'ouvrage déléguée aux syndicats, préciseront le programme des travaux à réaliser, le budget prévisionnel de l'opération, le plan de financement avec les participations prévisionnelles entre le SMTD et les délégants.

Envoyé et reçu en préfecture le 22.12.2023

Publié sur le site le 08.01.2024

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20231213-SMTD_23_12_1_1-DE

Le syndicat prendra ainsi en charge les travaux d'aménagement du site propre, les stations, les carrefours, la signalisation, le marquage au sol de la plateforme du bus à haut niveau de service, de la reconstitution et des fonctionnalités antérieures du domaine public sur lequel il intervient, dont la voirie (structure+revêtement) du domaine public routier départemental. Restera aux communes la prise en charge des travaux annexes, qui vont au-delà de la simple reconstitution des fonctionnalités. Les frais de maîtrise d'œuvre et les divers frais d'études seront partagés selon une répartition à définir, tenant compte des assiettes des subventions. Les participations financières seront arrêtées déduction faite des subventions qui seront obtenues.

Comme tu nous l'as dit, cher collègue, il y aura un cas particulier avec la ville de Douai qui souhaite conserver la maîtrise d'œuvre en phase travaux sur le tronçon de la rue de Paris pour pouvoir donner directement ses instructions aux entreprises de travaux en cas d'aléas sur ce secteur commercial. Cette organisation spécifique de la maîtrise d'œuvre sera précisée dans la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage. C'est vrai que c'est très délicat parce que les délais sont très contraints dans cette zone commerciale. Il était très intelligent de confier cela à la ville de Douai.

Sur ces bases, le Syndicat proposera aux communes concernées et au département du Nord de lui déléguer la maîtrise d'ouvrage de l'opération.

M. LE PRÉSIDENT : C'est surtout une information, ce n'est pas une délibération, mais c'est vrai que sur cette rue de Paris, en plus la ville de Douai envisage de faire ses propres travaux, donc c'est vrai que, qu'elle garde la maîtrise d'œuvre intégrale sur ces tronçons-là, tout au moins les tronçons du haut de la rue de Paris, est extrêmement utile, je pense, pour nous tous.

M. LEROY : Simplement pour dire que le tronçon de la rue de Paris, c'est bien de la place d'Armes à la rue des Clarisses. C'est simplement pour indiquer ça, ce n'est pas toute la rue de Paris.

M. LE PRÉSIDENT : On est d'accord, c'est le haut de la rue de Paris, on le précisera. Pas de commentaires sur cette information ? Très bien.

3. Conventonnement de la ligne 413

M. LE PRÉSIDENT : Alors, on va continuer au 2.3 avec là aussi un service qu'on va améliorer un peu, la desserte côté Flers, et je laisse la parole à Robert STRZELECKI pour le conventonnement de la ligne 413.

M. STRZELECKI : On a une convention unique relative aux modalités d'organisation et de financement des transports scolaires et des dessertes urbaines sur le réseau régional. Dans le ressort territorial du SMTD, dans le cadre de cette convention, le Syndicat a sollicité auprès des services de la Région la mise en œuvre d'un conventonnement pour desservir le hameau du Villers à Flers-en-Escrebieux par la ligne 413 qui va de Hénin-Beaumont à Douai à compter du 1^{er} septembre 2023.

Conformément à l'article III.2 évolution des dessertes des lignes pénétrantes de cette convention, les modifications affectant la consistance et les modalités d'exploitation des services réalisés font l'objet d'un accord réciproque, c'est-à-dire sans qu'il soit besoin de signer un avenant spécifique.

Suite aux échanges entre notre Syndicat, la STAD et la Région sur les conditions financières, techniques de cette desserte, le kilométrage prévisionnel annuel conventionné sera à hauteur de 13 798 km en charge, pour un coût en euros fixé par la convention unique au jour de sa signature à 2,87 euros par kilomètre (kilométrage total égale en charge). Ce coût est indexé annuellement et s'élève à 3,03 euros par kilomètre suite à la dernière indexation.

La compensation du Syndicat due à la Région sera calculée en appliquant à ce coût un taux d'usage urbain correspondant à la part des voyageurs urbains, c'est-à-dire de nos usagers qui emprunteront cette ligne, sur l'ensemble des voyageurs à l'intérieur du ressort territorial du Syndicat. Pour déterminer ce

taux, un ticket unitaire papier gratuit sera paramétré dans la billettique de cette ligne et remis aux passagers urbains pour identifier la fréquentation liée à cette desserte.

Chers collègues, Le Villers est à la limite du Pas-de-Calais, près de Courcelles. Il y a un quartier de Flers-en-Escrebieux qui a de nombreux habitants, plus de 300 habitations, il y avait une ligne régionale qui passait autrefois, et depuis que notre Syndicat est passé à la gratuité, les habitants du Villers, le bus s'arrêtait, les gens descendaient, mais ils ne pouvaient plus monter, donc il fallait régulariser. C'est une pénétrante, il fallait régulariser cette situation pour que les habitants de notre territoire, que ce soient les Douaisiens qui peuvent utiliser cette ligne pour aller à Carrefour ou pour aller au Villers. Mais pour que les habitants du Villers puissent l'utiliser, il fallait réaliser ce conventionnement.

À savoir que ça correspond à quatre allers-retours par jour, donc ce n'est pas élevé, mais c'est important pour un quartier qui est à l'écart, de pouvoir monter dans le bus qui passe au bout de sa rue.

Le Bureau syndical a émis un avis favorable lors de sa séance du 27 septembre 2023. Il vous est donc demandé de bien vouloir valider les conditions financières et techniques pour le conventionnement de la ligne 413.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, Robert. Effectivement, c'est un nouveau service qu'on va proposer à ces citoyens, ils sont effectivement nombreux et même s'il n'y a que quatre allers-retours par jour, c'est quand même ça en plus. Des questions particulières ? On peut passer au vote ?

Le Comité syndical procède au vote.

Le conventionnement de la ligne 413 est voté à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT : Merci Robert.

M. STRZELECKI : Merci pour les habitants du Villers.

M. LE PRÉSIDENT : Voilà, tu pourras leur dire.

III. FINANCES

1. Reprise de la provision suite aux litiges Ingérop et Urbanica au budget annexe

M. LE PRÉSIDENT : On va maintenant passer à la partie finances avec François sur le 3.1, la reprise de la provision suite au litige Ingérop au budget annexe.

M. CRESTA : Bonsoir, merci, Président. Tout d'abord, toutes mes excuses pour le retard, mais vous avez eu la chance d'être accueillis par Monsieur le Maire. Il a fait les choses très bien comme il sait le faire, donc on aura l'occasion aussi tout à l'heure de se revoir, je pense autour du vin d'honneur qui sera servi à l'issue de ce conseil syndical.

Plusieurs points à l'ordre du jour de ce comité syndical. Le premier point, c'est la reprise de la provision suite au litige Ingérop. Donc là, on est dans le cadre du budget annexe. On vous a relaté en introduction de cette délibération l'historique de ce litige. On rappelle qu'il y a eu une requête et divers mémoires qui ont été enregistrés sur les années 2020, 2021, 2022 par les sociétés Ingérop et Urbanica qui étaient titulaires des marchés de maîtrise d'œuvre pour les travaux l'extension de la ligne A du BHNS, donc entre Guesnain et Aniche. À l'époque, donc en 2021, le 27 avril et le 25 juin, on avait donc constitué, dans le cadre d'une délibération, des provisions semi-budgétaires d'un montant de 1,9 million qui correspondait en fait aux prétentions des sociétés Ingérop et Urbanica, à savoir les prétentions qui sont un peu plus loin, reprises dans le cadre du jugement.

Il y a donc eu un jugement en tout début d'année 2023 du TA de Lille qui a rejeté l'ensemble des prétentions des sociétés en question. En fait, ce soir – ces mêmes sociétés ont d'ailleurs été condamnées à nous verser une somme –, ces sociétés ayant pris note de l'arrêt du tribunal administratif, elles n'ont pas souhaité épuiser les voies de délai et de recours et du coup, le jugement du tribunal est devenu par la force des choses jugé et donc du coup, il nous appartient désormais d'annuler la provision qu'on avait

Envoyé et reçu en préfecture le 22.12.2023

Publié sur le site le 08.01.2024

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20231213-SMTD_23_12_1_1-DE

constituée. Donc sur cette délibération, on a eu un avis favorable du Bureau le 27 septembre 2023 et hier même, lors de la commission finances, la commission s'est prononcée favorablement également.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, François. Bonne nouvelle, ça nous a soulagés quand même. Y a-t-il des commentaires ?

Le Comité syndical procède au vote.

La reprise de provision suite aux litiges Ingérop et Urbanica est votée à l'unanimité.

2. Décision modificative n° 1/2023

M. LE PRÉSIDENT : On passe à la décision modificative.

M. CRESTA : Effectivement, c'est la DM, c'est la première de l'année 2023 et on est dans le cadre du budget principal. Suite à une erreur d'imputation qui a été constatée pour l'acquisition du matériel informatique dans le cadre du déploiement du télétravail, il y a un mandat qui a été émis à l'article 2318 en lieu et place du 2183. Le service de la trésorerie gestion comptable nous a demandé de rectifier l'imputation et donc, pour constater l'annuité 2023, il est donc nécessaire de prévoir des crédits supplémentaires à l'article 042-6811 et on vient chercher ces crédits en prélevant sur les articles 67-718 et au 040-28183 par prélèvement au 10-10222.

Vous avez les différents comptes : en fonctionnement, en investissement, avec les différents montants qui sont indiqués, les différents montants au niveau de la DM, des crédits qui sont prévus et supprimés. Sur cette délib, on a donc eu un avis favorable du Bureau syndical également et de la commission finances qui s'est tenue hier soir en visio.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, François. Des commentaires ? On passe au vote.

Le Comité syndical procède au vote.

La décision modificative n° 1/2023 est votée à l'unanimité.

3. Déclassement de véhicules

M. LE PRÉSIDENT : Le 3.3 sur des déclassements de véhicules.

M. CRESTA : Là, le but de cette délibération, c'est de sortir du patrimoine de notre syndicat trois véhicules de transport en commun qui aujourd'hui ne sont plus en état de circuler. Ce sont des véhicules qui ont bien circulé, déjà. Ils ont pratiquement en moyenne 18 ans et vous voyez, au compteur, on est sur 807, 872 000, 725 000. Les raisons, c'est des problèmes de kilométrage élevé, des châssis corrodés, des problèmes de moteurs, donc nous allons nous en séparer et leur faire vivre éventuellement une deuxième vie. Il nous appartient donc de délibérer pour les sortir de notre inventaire.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, François. Des commentaires ? On passe au vote.

Le Comité syndical procède au vote.

Le déclassement de trois véhicules est voté à l'unanimité.

4. Prix de refacturation du kilowattheure autoconsommé entre le budget principal et le budget annexe énergie

M. LE PRÉSIDENT : Le 3.4, ça va commencer à être un peu plus compliqué : prix de refacturation du kilowattheure autoconsommé entre le budget principal et le budget annexe énergie.

M. CRESTA : C'est ça. Là également, il est important de fixer en fait le cadre historique de cette délibération donc on rappelle que lors d'un comité syndical du 15 juin 2022, a été créé un budget annexe énergie. L'objectif était de régulariser en fait ce qu'on souhaitait faire, c'est-à-dire la fourniture et

Envoyé et reçu en préfecture le 22.12.2023

Publié sur le site le 08.01.2024

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20231213-SMTD_23_12_1_1-DE

l'installation et l'exploitation de panneaux photovoltaïques. On rappelle que l'activité productrice exercée par une collectivité territoriale constitue une activité de service public, mais qu'en raison de son objet et des modalités de financement, elle a un caractère industriel et commercial. Donc dans le cadre de cette opération le SMTD est l'exploitant de la centrale photovoltaïque et on sera aussi l'unique consommateur.

Comptablement, on vous explique que les kilowattheures qu'on va produire seront autoconsommés par le SMTD et feront donc l'objet d'une facturation entre le budget annexe énergie et les budgets principaux M14 et M43. En annexe, vous avez les différents flux qui vont être repérés, les flux comptables entre les différents budgets. En bref, le budget M4 facturera au budget M14 (pour le siège du SMTD) et au M43 (transport) pour le dépôt et la station gaz les kilowattheures qui ont été autoconsommés.

On peut faire ces flux uniquement si on a des montants et donc il faut statuer sur le montant de cette redevance au titre du kilowattheure. On vous a mis également en annexe le budget prévisionnel et donc les informations qu'on a pu avoir du fait des différents appels d'offre qu'on a pu faire sur l'installation des panneaux photovoltaïques, donc on vous propose de fixer le prix de revient du kilowattheure solaire pour notre installation sur 30 à 14 centimes, sachant qu'on est partis sur une énergie autoconsommée qui est estimée à 99 809 kWh par an et que donc, on applique ce coût de 0,14 par kWh sur 30 ans à des recettes qui sont certes anecdotiques, mais qui sont quand même des recettes de 13 973,26 espérés.

Sur cette délibération, en annexe, vous avez donc le prévisionnel qui est prévu et puis les différents flux en annexe 2. On a un avis favorable du Bureau, également un avis favorable de la commission finances.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, François. Si on veut être à peu près concrets, la méthodologie de calcul, c'est l'État qui fixe les règles de calcul, c'est un peu complexe. Ça tient compte de l'indexation du kilowattheure, ça tient compte que dans le temps, la productivité décroît un peu dans le temps donc il y a des formules de calcul un peu compliquées et on arrive à ce montant-là de 14 centimes, sachant qu'on va devoir le réactualiser tous les ans puisqu'on sait à peu près nos dépenses, elles sont à peu près connues dans ce budget-là : c'est le remboursement qui va être fait pour les panneaux photovoltaïques, donc on l'a estimé à 160 000 euros. Ça, c'est ce budget-là qui va le rembourser. Il y a très peu de maintenance et en face, il y a aura un nombre de kilowattheures autoconsommés, etc., on fera le ratio et on arrivera sur un coût de kilowattheures à un moment donné.

L'objectif est d'équilibrer le budget M4, ce n'est pas de le gonfler fictivement. Ça reste chez nous, ça passe du M4 au M14. Le but c'est qu'on puisse réduire au global notre facture énergétique. Voilà ce qu'il y avait à dire sur cette délibération. Y a-t-il des commentaires ? Pas de commentaires, on peut passer au vote.

Le Comité syndical procède au vote.

Le prix de refacturation du kilowattheure autoconsommé entre le budget principal et le budget annexe énergie est voté à l'unanimité.

5. Avenant à la convention relative au financement de la gratuité du transport sur le ressort territorial du SMTD

M. LE PRÉSIDENT : Et on va passer maintenant au point 3.5, c'est encore plus compliqué, je laisse la parole à François.

M. CRESTA : Là également, il est important de reconstituer l'historique. En 2021, lors d'un conseil syndical, on avait validé une convention qui organisait les modalités de compensation de la gratuité des transports en commun. Dans le cadre de cette convention, chaque communauté adhérente verse au SMTD une subvention en complément de prix qui est déterminée annuellement par le calcul que vous avez (coût de référence d'un trajet, soit 0,50 euro x le nombre annuel de montées) avec une clef de répartition de cette subvention « complément de prix » fixée à deux tiers un tiers, deux tiers Douaisis Agglo et un tiers Cœur d'Ostrevent.

Comme vous le savez, on en parle régulièrement, la mise en place de la gratuité a généré une augmentation de la fréquentation du réseau et donc on est sur une moyenne d'augmentation de 30 %. Toutefois, cette augmentation de la fréquentation corrélative des participations dues par la CCCO et Douaisis Agglo en compensation de la gratuité est assujettie à la TVA au taux de 10 %.

Afin de contenir l'augmentation de cette subvention dite complément de prix et donc mécaniquement de la TVA payée, nous avons interrogé la Direction générale des finances publiques par un courrier en date du 14 mars 2023 afin de modifier les modalités du calcul du complément de prix : on a proposé que la subvention complément de prix ne soit plus déterminée en fonction d'un coût de référence dépendant de la perte potentielle de recettes par trajet, mais plutôt en fonction d'une quotité de 11 % du prix de revient du service de transport.

Cette modification est neutre pour les communautés adhérentes au SMTD, mais surtout, pour notre Syndicat, elle représente un réel avantage fiscal : on a mis à titre d'exemple que, selon la convention actuelle, la subvention complément de prix versée en 2022 au SMTD s'élevait à 4 873 843,89 et donc on avait 10 %, soit une somme de 487 384,39. Avec le nouveau mode de calcul, si le Comité l'adopte, la subvention complément de prix qui sera versée en 2023, 3 238 590,79 et là, vous voyez qu'au niveau de la TVA, 10 %, ça nous donne 323 859, 08, soit une économie d'environ 100 000 euros de réduction au niveau du reversement de TVA.

Sur cet avenant à la convention, il est utile de préciser que les différentes intercommunalités, Douaisis Agglo et Cœur d'Ostrevent ont voté favorablement (je crois que Cœur d'Ostrevent, c'était fin septembre et Douaisis Agglo vendredi dernier) donc si vous en êtes d'accord, il vous appartient d'approuver cet avenant, sachant qu'il a recueilli l'avis favorable du Bureau et de la commission finances qui s'est tenue hier.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, François. Je suis soulagé que cette affaire arrive à ce terme-là parce que, je ne sais pas si vous vous souvenez, mais j'avais l'impression qu'on marchait sur la tête. En fait, on percevait trois millions ou trois millions et demi de recettes, parce que ce n'était pas gratuit. On passe à la gratuité, évidemment on perd les recettes et l'État nous dit « attendez, moi, je vais perdre ma recette de TVA sur ce montant-là », et quand on n'a plus de recettes comme ça, légalement, on perd tout le remboursement de la TVA sur notre budget transport. On perd le remboursement de la TVA sur tout le budget transport, ce qui est énorme.

Ce qu'on avait convenu à l'époque, on a dit écoutez, on va faire comme si c'était encore payant et on va vous verser 10 % des recettes fictives qu'on aurait dû avoir. La gratuité a fait qu'on a augmenté notablement, comme l'a dit François, notre fréquentation. C'était le but. Donc l'année dernière, 30 à 35 % et là ça continue, on dépasse 50 %. Donc ils indexaient ça en plus sur la fréquentation. On n'avait pas finalement de recettes réelles, mais en plus ils indexaient ça sur ces recettes donc bon, franchement, on marchait sur la tête, c'est pour ça que je suis revenu au combat. On est repartis au combat avec la DGFIP pour leur faire comprendre que là, franchement, c'était un peu abusif, et on a trouvé, comme l'a dit François, cet autre mécanisme qui est tout à fait accepté par la loi et qui nous permet à la fois de continuer à pouvoir récupérer la TVA et ne plus être indexés sur l'évolution de la fréquentation qui, je pense, va encore continuer d'augmenter, je l'espère bien, dans les mois et les années qui viennent.

Voilà, c'est de la belle optimisation fiscale, si je peux dire, et c'est très concret pour nous puisque cette année ça fait quand même 160 000 euros de gagnés. J'ai essayé de retraduire un peu aussi tout ce qu'a pu dire François. Y a-t-il des commentaires sur cette belle délibération ? Pas de commentaires, on peut passer au vote.

Le Comité syndical procède au vote.

L'avenant à la convention relative au financement de la gratuité du transport est voté à l'unanimité.

IV. USAGES PARTAGÉS, INTERMODALITÉ ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

1. Signature de la convention avec Enedis relative à la mise en œuvre d'une opération d'autoconsommation collective

M. LE PRÉSIDENT : On passe à la quatrième partie et au point 4.1 avec une signature de convention avec Enedis. Encore une fois, on parle d'énergie solaire. Eh bien là, c'est la convention relative à la mise en œuvre d'une opération d'autoconsommation collective. Je laisse la parole à Christophe CHARLES.

M. CHARLES : Le SMTD a décidé d'installer une centrale photovoltaïque sur le parking du dépôt. Les débuts des travaux seront faits ce mois-ci pour une fin à la fin de l'année. Pour la mise en œuvre de cette opération d'autoconsommation, une convention doit être signée avec Enedis, gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité. Cette convention définit les caractéristiques de l'opération d'autoconsommation, notamment technique, et son périmètre. La centrale photovoltaïque développera une puissance de production de 1 000 kW et alimentera le dépôt de la STAD, la station GNV et le siège du SMTD. Cette convention organise les relations entre Enedis et le SMTD qui assure les rôles de personne morale organisatrice, de producteur et de consommateur dans cette opération.

Vous avez les modalités de cette convention. Cette convention sera conclue pour une durée indéterminée, chaque partie disposant de la faculté de résilier. L'avis favorable a été donné au dernier Bureau syndical donc il vous est demandé de bien vouloir approuver la convention entre Enedis et le SMTD, et vous avec une trentaine de pages de compléments.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, Christophe, pour ce dossier-là. C'est l'une des étapes. C'est un peu l'usine à gaz, vous savez, faire l'autoconsommation à partir de panneaux photovoltaïques, vous avez vu toutes les procédures, tout à l'heure aussi, comme l'a expliqué François. Là, maintenant, c'est la convention avec Enedis et après, on va parler de responsable d'équilibre. C'est la prochaine étape. C'est 100 kW, on n'est pas encore allé jusqu'à 1000. On va déjà démarrer par 100 kW, c'est déjà pas mal, et on verra plus tard.

Y a-t-il des commentaires sur cette convention ? Pas de commentaire, je vous remercie, on passe au vote.

Le Comité syndical procède au vote.

La signature de la convention avec Enedis est votée à l'unanimité.

2. Désignation d'un responsable d'équilibre

M. LE PRÉSIDENT : Et on continue dans la même lignée avec le 4.2, la désignation d'un responsable d'équilibre.

M. CHARLES : Alors, le Bureau syndical s'étant réuni le 27 septembre dernier avait émis un avis favorable à la désignation de l'opérateur ELMY comme responsable d'équilibre. Celui-ci nous a informés le 10 octobre qu'il retirait sa proposition.

Compte tenu du faible enjeu financier que représente la revente de surplus, mais de l'absolue nécessité de désigner un responsable d'équilibre, nous proposons de déléguer à Monsieur le Président le pouvoir de choisir et de désigner le responsable d'équilibre, de négocier et de signer l'accord de raccordement au périmètre d'équilibre, et le contrat de revente du surplus d'énergie. Il vous est donc demandé de bien vouloir approuver cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : C'est l'avenant qui vous a été distribué sur votre table parce qu'effectivement, dans la délibération, on nommait déjà le responsable qui s'est désisté ces derniers jours. Normalement, c'est le deuxième qui va suivre, My light system, mais on ne voudrait pas qu'il se désiste aussi. Donc on vous propose de me déléguer ce choix. Il y a relativement peu d'enjeux financiers et j'espère bien quand même que ce deuxième acceptera la proposition qu'il nous a faite, déjà.

Envoyé et reçu en préfecture le 22.12.2023

Publié sur le site le 08.01.2024

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20231213-SMTD_23_12_1_1-DE

Voilà, y a-t-il des questions sur ce sujet ? On peut passer au vote ?

Le Comité syndical procède au vote.

La délégation au Président pour la désignation d'un responsable d'équilibre est votée à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, Christophe.

V. MARCHÉS PUBLICS ET COMMANDE PUBLIQUE

1. Renouvellement de la convention d'occupation du domaine ferroviaire gare de Montigny-en-Ostrevent

M. LE PRÉSIDENT : Et on va passer à la cinquième partie avec Damien, le 5.1, renouvellement de la convention d'occupation du domaine ferroviaire gare de Montigny-en-Ostrevent.

M. FRENOY : La convention temporaire signée le 1^{er} janvier 1993 avec le syndicat des transports et le service de domaine public ferroviaire de l'État situé rue de Masny à Montigny-en-Ostrevent arrive à sa fin et nous vous proposons donc de la renouveler pour une durée de cinq ans, du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028. Au regard de cette convention, le SMTD versera :

- une redevance d'occupation annuelle de 130 € HT indexée annuellement sur l'indice des loyers des activités tertiaires ;
- un forfait annuel de 3 € HT pour le remboursement des impôts et taxes ;
- une somme forfaitaire de 1 000 € HT pour les frais de dossier.

Il faut savoir qu'en 2022, la redevance d'occupation s'est élevée à 154,29 euros donc on est déjà en dessous.

Un avis favorable du Bureau lors de la séance du 27 septembre. Il est demandé aux membres du Comité syndical de bien vouloir approuver le projet de convention d'occupation temporaire du domaine public ferroviaire pour l'aire de retournement à proximité de la gare de Montigny-en-Ostrevent, et le Président à la signer. Vous avez un plan qui est annexé après la convention, sachant que c'est un terrain qui représente 288 m². Si vous avez des questions.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, Damien, est-ce qu'il y a des questions sur ce sujet-là ?

M. DE CESARE : Donc ça représente toute l'emprise du parking et l'espace vert, ça.

M. LE PRÉSIDENT : C'est le plan qui est indiqué. Je ne connais pas spécialement la gare de Montigny.

M. DE CESARE : Alors, il faut venir, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Oui, je me doute bien, je n'y manquerai point la prochaine fois. Donc je ne sais pas.

M. DE CESARE : C'est le 3494 et le 3521, c'est ça ? Les deux grandes parcelles.

M. LE PRÉSIDENT : Il n'y a que 248 m².

M. DE CESARE : C'est ça qui est bizarre.

M. FRENOY : Ce n'est pas la 3521, c'est juste celle d'à côté donc je suppose qu'on ne le voit pas sur l'emprise.

M. DE CESARE : Donc c'est uniquement pour ce morceau-là ?

M. FRENOY : Oui, c'est uniquement ce morceau, depuis 1993. On ne change rien, c'est simplement pour renouveler la convention.

M. DE CESARE : Donc le restant appartient toujours au réseau...

Envoyé et reçu en préfecture le 22.12.2023

Publié sur le site le 08.01.2024

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20231213-SMTD_23_12_1_1-DE

M. LE PRÉSIDENT : À la SNCF.

M. DE CESARE : À la SNCF, oui.

M. LE PRÉSIDENT : Surtout que c'est une convention, une convention temporaire.

M. DE CESARE : Et à qui incombe l'entretien, quand c'est comme ça ?

M. LE PRÉSIDENT : L'entretien de la parcelle ?

M. DE CESARE : Oui, de toutes les parcelles, même.

M. LE PRÉSIDENT : Qu'est-ce qu'il en est, Damien ? Dans la convention.

M. FRENOY : Honnêtement...

M. LE PRÉSIDENT : L'article 15 : l'occupant (c'est nous) prend à sa charge financière l'entretien et la remise en état du terrain.

M. DE CESARE : Sur 248 m².

M. LE PRÉSIDENT : Oui, tout à fait. Ah oui. Uniquement sur le terrain qu'on souhaite utiliser.

M. DE CESARE : Parce qu'en règle générale, ce sont les ouvriers de la commune qui vont entretenir.

M. LE PRÉSIDENT : Si tu veux entretenir, ça ne pose pas de souci. C'est bien le SMTD qui est censé entretenir cette petite parcelle. Finalement c'est toi qui l'entretiens ?

M. DE CESARE : En règle générale, quand il y a des dépôts sauvages, des problèmes de voirie et compagnie, c'est la commune qui l'entretient. Parce qu'après il y a l'espace vert à côté : qui est-ce qui entretient l'espace vert, normalement ?

M. LE PRÉSIDENT : C'est la SNCF.

M. DE CESARE : La SNCF, d'accord.

M. LE PRÉSIDENT : Oui, nous, on n'a qu'un tout petit bout.

M. DE CESARE : Parce que comme le parking n'est pas assez grand, les gens se garent sur la pelouse. Bien sûr, si ce n'est pas fait, on le fera, oui, c'est sûr.

M. LE PRÉSIDENT : En pratique, Oriano me dit que c'est vrai que c'est surtout la commune qui l'entretient.

M. DE CESARE : Oui.

M. LE PRÉSIDENT : Et on la remercie vivement.

M. DE CESARE : Oui, j'ai bien compris le message, c'est bon (*rires*).

M. LE PRÉSIDENT : Merci, Monsieur le Maire.

M. DE CESARE : D'accord, il y aura une compensation financière, Monsieur le Président ? (*Rires.*)

M. LE PRÉSIDENT : Juste après. Est-ce qu'on peut passer au vote ?

M. DE CESARE : Je dois voter pour, alors ?

M. LE PRÉSIDENT : (*Inaudible 0 h 55 min 50 s.*)

Le Comité syndical procède au vote.

Le renouvellement de la convention d'occupation du domaine ferroviaire gare de Montigny-en-Ostrevent est voté à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT : Merci de cette unanimité.

VI. PLANIFICATION ET MISE EN ACCESSIBILITÉ

IV. Subventions PDU 2023-2025

M. LE PRÉSIDENT : On garde le meilleur pour la fin comme d'habitude avec Jessica TANCA. Sixième partie, les subventions PDU 2023-2025.

Mme TANCA : Bonsoir à tous, premier point (il y en a quatre dans le cadre de ma délégation, et quatre gros dossiers) : le premier, c'est la subvention PDU dans le cadre du dispositif de subvention et d'incitation à la mise en œuvre du plan de déplacement urbain. Il vous est proposé de reconduire le dispositif de subvention à destination des communes au travers de deux enveloppes distinctes.

Initialement, on l'a validé pour un an. Cette fois-ci, je vous demanderai de la valider pour la période 2023-2025. Cette fois-ci, comme je le disais, on part sur une subvention sur deux ans. Je vais vous inviter à vous reporter directement à la page 46. C'est un tableau synthétique qui a été très bien fait – je remercie les services au passage.

L'aide se décompose en deux enveloppes : la première enveloppe possible pour les communes, c'est une enveloppe qui est ciblée au niveau des études. Toutes les communes qui désirent faire une étude sur un plan de circulation par un prestataire extérieur peuvent être subventionnées à hauteur de 40 % avec un plafond, bien sûr (on ne peut pas ouvrir comme ça les budgets), donc avec un maximum de 10 000 euros et un minimum de 750 euros.

La deuxième enveloppe créée, c'est une subvention qui peut être allouée aux communes dans le cadre de la réalisation des travaux. Vous verrez deux sous-onglets : la partie bleue, ça concerne tout ce qui est aménagements de linéaires piétons en lien avec les arrêts de bus. Certaines communes ici présentes ont déjà déposé des dossiers donc ça leur parle : si vous avez des aménagements de linéaires piétons, tout ce qui est ciblé signalisation (signalisation verticale, horizontale, tout ce qui est revêtement et aménagement de dispositifs d'éveil), on peut subventionner à hauteur de 40 %. Un seuil minimum à 1 000 euros et le plafond 60 000 euros par commune. Sur les deux ans, vous avez la possibilité de déposer votre dossier et d'atteindre le plafond de 60 000 euros.

La deuxième partie en jaune, on est plus ciblés cyclistes. Vous avez deux possibilités : la création de pistes cyclables sécurisées et continues, une subvention possible à hauteur de 70 % parce que là on va vraiment mettre le paquet sur le fait que les pistes cyclables seront réellement sécurisées et permettront aux cyclistes d'être vraiment en sécurité avec la création de pistes cyclables, tout ce qui est revêtement, signalisation et bordures. Donc quand il y a une bordure qui sépare avec les automobilistes, on est réellement en sécurité – on va dire on est plus en sécurité en tant que cycliste, donc on va mettre le paquet sur cette subvention qui peut aller jusqu'à 70 %, avec cette fois-ci un plafond de 120 000 euros.

La deuxième enveloppe potentielle permet aussi la création de bandes cyclables sécurisées et continues, parce que toutes les communes ne peuvent pas partir sur des pistes cyclables sécurisées avec des bordures, etc., donc il y a quand même des subventions à aller chercher avec tout ce qui est signalisation verticale et horizontale, une subvention de 50 %.

Le Bureau syndical a émis un avis favorable le 27 septembre 2023 et donc aujourd'hui, ce qui vous est demandé, c'est de bien vouloir approuver le dispositif de renouvellement de subventions PDU 2023-2025 à destination des communes. Au SMTD, ce qu'on souhaitait, c'est que les communes aient beaucoup plus de souplesse. On est tous à peu près à un peu plus qu'à mi-mandat et on a des projets et donc ça vous permet réellement d'avoir une visibilité pour les subventions de vos futurs projets. Donc en se basant sur deux ans, vous avez une enveloppe qui s'élève – on n'a pas simplement doublé, on vous permet de

Envoyé et reçu en préfecture le 22.12.2023

Publié sur le site le 08.01.2024

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20231213-SMTD_23_12_1_1-DE

vous projeter sur des sommes et des projets beaucoup plus structurants et par cette subvention, le SMTD souhaite simplement s'impliquer davantage dans vos projets structurants et vous accompagner avec des montants significatifs. On ne peut pas mieux.

Je vous invite donc à utiliser très largement cette subvention à mon sens sous-utilisée. Vous avez Monsieur CARPENTIER qui est sur ma droite, qui va vous faire un petit coucou, qui va vous accompagner, qui peut accompagner vos services de mairie pour pouvoir poser les questions, avoir tous les renseignements sur ces subventions.

Il y a de beaux projets qui ont été faits sur certaines communes alors surtout n'hésitez pas : vous sollicitez le pôle mobilité du SMTD, on essaiera de répondre au mieux à vos questions. Voilà, je pense avoir été synthétique. Est-ce que vous avez des questions ?

M. GLABIEN : Merci. J'ai deux questions. Est-ce que les pistes partagées sont prises aussi en compte ? Sachant qu'elles sont à l'écart de la route, bien sûr.

Mme TANCA : Au niveau des pistes partagées, malheureusement, le cycliste n'est pas en sécurité donc ce ne sera pas pris en charge : il faut vraiment que tu aies une piste cyclable détachée de la voie automobile.

M. GLABIEN : Donc ça a changé par rapport à l'année dernière alors ?

Mme TANCA : Non.

M. GLABIEN : J'avais posé la même question l'année dernière et vous m'aviez répondu que oui.

Mme TANCA : Mathieu, peux-tu nous éclairer ?

M. CARPENTIER : Sur tout ce qui est dispositifs de chaussidous, on a refusé plusieurs dossiers en lien avec ce type de dispositif. Et quoi qu'il arrive, c'est des postes qui sont peu importants parce que pour ce type d'aménagement, c'est uniquement la signalisation donc ce n'est pas une subvention très conséquente.

Mme TANCA : En sachant qu'il y a un minimum aussi pour déposer le dossier, donc si la subvention est inférieure à 1 000 euros, le dossier ne passe pas.

M. GLABIEN : Là, en fait, l'idée pour ma commune, c'est de condamner un trottoir, complètement, donc plus de stationnement, et de faire une piste partagée sur le trottoir, sur tout le linéaire.

Mme TANCA : Donc c'est mode doux, ciblé modes piétons et cyclistes ?

M. GLABIEN : C'est ça.

Mme TANCA : Ce n'est pas cyclistes et voitures.

M. GLABIEN : Non, non, quand je dis partagé c'est piétons et cyclistes, mais à l'écart de la chaussée des véhicules.

Mme TANCA : D'accord, OK. D'accord. Donc là, il faudra vous rapprocher de Mathieu parce qu'effectivement, je pensais que c'était un site partagé avec la voiture. Donc si c'est mode doux, il faut vous rapprocher du pôle mobilité pour qu'on puisse voir votre projet et voir si ça peut rentrer dans la subvention PDU.

M. GLABIEN : D'accord. Et donc j'avais une deuxième question. Dans l'idée où, si c'est possible, il y aurait cette première subvention de l'axe 3. Par contre, de l'autre côté de la route, l'idée, c'est de faire un

projet global. De l'autre côté de la route, ce serait de faire effectivement toutes ces mises en accessibilité des quais et ensuite de refaire aussi tout ce qui est cheminement piéton. Donc est-ce qu'on peut cumuler la subvention de l'axe 3 avec l'axe 4 sur le même projet ?

Mme TANCA : Étant donné que c'est un cheminement piéton en lien avec un arrêt, effectivement, vous pouvez cumuler les deux.

M. LE PRÉSIDENT : Oui, tout à fait.

M. GLABIEN : Parfait, merci.

Mme TANCA : D'autres questions ?

M. FONTAINE : J'ai une question. En fait, là, tu es en train de nous dire, vous confirmez qu'on peut demander une subvention dans chaque opération, c'est-à-dire qu'on peut aussi bien prendre une subvention dans l'enveloppe numéro 1 et on peut aller aussi chercher des subventions dans l'enveloppe n° 2.

M. LE PRÉSIDENT : Oui, tout à fait.

M. FONTAINE : Ce n'est pas un projet par commune, par exemple.

Mme TANCA : Non, non.

M. FONTAINE : Si par exemple demain on veut revoir le plan de circulation et qu'après on décide de réaliser des travaux de cet ordre, c'est cumulable.

M. LE PRÉSIDENT : Tout à fait.

M. FONTAINE : OK.

Mme TANCA : Je vous demanderai simplement, et c'est ce qui est précisé, on limite à deux dossiers par commune : chacune des communes est invitée à concentrer ses demandes de financements. Deux dossiers par commune seront analysés au maximum sur l'ensemble de la durée de la programmation 2023-2025.

M. LE PRÉSIDENT : Je crois que cette délibération-là offre plus de souplesse parce que c'est sur deux ans plutôt que vous ne soyez annualisés pour faire vos travaux. C'est vrai que dans une commune, c'est un peu plus souple d'avoir ces gros montants sur deux ans.

Mme TANCA : Limité à deux dossiers par commune.

M. FONTAINE : Donc le projet de piste cyclable bilatérale entre Masny et Monchecourt sur lequel les deux communes se sont mises d'accord, qui va être financé par le Département : Monchecourt peut déposer un dossier et Masny peut déposer un dossier ?

M. LE PRÉSIDENT : Alors, là, on est hors agglomération, là. On est hors agglomération donc on n'est pas dans ce cadre-là.

Mme TANCA : C'est la subvention qui a été votée lors du dernier budget syndical, c'est pour les projets structurants portés avec le Département.

M. LE PRÉSIDENT : Avec le Département.

M. FONTAINE : *(Inaudible 1 h 5 min 9 s.)*

M. LE PRÉSIDENT : Il y a quand même une petite participation hors agglo pour le SMTD.

M. FONTAINE : Ça, je savais, mais nous, à Monchecourt, il nous reste à peu près 60 ou 70 000 à mettre. Chacun de notre côté, si on peut en récupérer un petit peu.

M. LE PRÉSIDENT : Ça, c'est 10 %. Pour le moment, il n'y a pas plus. Mais depuis deux ou trois ans, on a régulièrement relevé les niveaux, mais même en relevant les niveaux, c'est ce que dit Jessica, ce n'est pas pour autant qu'on observe des quantités de projets donc on remet une petite louche pour vous inciter à le faire. Tant qu'on peut le faire, on le fait, donc profitez-en.

On peut passer au vote sur cette délibération ? Il n'y a plus d'autres commentaires ?

Le Comité syndical procède au vote.

Les subventions PDU 2023-2025 sont votées à l'unanimité.

2. Réalisation d'une EMC²

M. LE PRÉSIDENT : Très bien, alors là, on va changer de domaine et je vais laisser la parole de nouveau à Jessica pour parler des enquêtes ménages au 6.2.

Mme TANCA : Je vais essayer d'être synthétique, il y a beaucoup de pages également. La note qui vous est proposée a pour objectif de vous présenter la nécessité et, je dirais même plus, l'utilité de la réalisation d'une enquête mobilité certifiée Cerema (on l'appellera EMC²). C'est une enquête qui se fera, si vous l'acceptez, sur notre territoire. La dernière enquête avait eu lieu en 2012, elle s'appelait EMD, pour les anciens. Et puis elle a évolué, elle s'est adaptée pour mieux répondre aux spécificités de chaque collectivité, ce qui permet en plus d'obtenir des résultats qui peuvent être comparés d'un territoire à un autre.

Cette enquête, c'est vraiment un outil majeur pour orienter et mesurer les décisions politiques en termes de mobilité et de transport. Le fait de faire cette enquête, ça permettra d'obtenir des données sur l'évolution des habitudes de déplacement des habitants depuis 2012, puisque notre dernière enquête date d'il y a plus de dix ans, de mesurer l'efficacité des choix politiques qui ont été effectués durant ces dernières années par les élus du syndicat. Pour rappel, l'extension, la gratuité, etc. Et d'évaluer l'impact de la crise sanitaire sur les nouvelles habitudes de déplacement.

Cette enquête répond à quatre objectifs : dans un premier temps, ça nous permettra d'obtenir des informations clefs sur la population du territoire, les données sociodémographiques concernant les ménages, les pratiques de déplacement des habitants du territoire. Toutes ces données vont nous permettre de connaître les habitudes de déplacement des habitants.

En reprenant le périmètre de 2012 qui avait été défini en partenariat avec le SCOT, puisque c'étaient eux qui portaient le projet à l'époque (ils avaient financé à hauteur de 50 %), on avait pu mesurer les différentes évolutions en termes de nombre de déplacements, de part modale de chaque mode de transport, et les origines, destinations des déplacements effectués. Ces données nous ont permis d'alimenter les réflexions de notre PDU qui avait été validé en 2016. Tout à l'heure, je vous le disais, si on a validé la subvention jusqu'à 2025, c'est parce qu'elle était arrivée à échéance et donc notre PDU, il va falloir le renouveler.

Donc dans la note et la synthèse que vous avez, on vous a relevé, on vous a souligné une petite synthèse de l'enquête qui avait été faite en 2012 pour que vous puissiez aussi avoir un rappel des points qui avaient été soulevés. Ils ne sont pas tous positifs : on avait quand même 646 000 déplacements qui avaient lieu sur notre territoire, et 85 % des déplacements quotidiens qui étaient en interne au niveau de notre territoire. On avait une baisse significative des déplacements d'au moins 2 % qui avait été observée entre l'enquête ménages de 1996 et celle de 2012. Et puis notre réseau Éveole était inférieur aux autres réseaux de taille équivalente. On avait vraiment une perte d'attractivité de notre réseau, et ce qui avait été souligné, c'est que le premier mode de transport pour les habitants était la voiture.

Donc les constats qui avaient été identifiés en 2012, vous vous doutez bien que depuis dix ans, on a évolué : on a eu l'extension du réseau Évéole au niveau des nouvelles communes du ressort territorial en 2019, de la CCCO. Il y a la mise en gratuité qui a changé beaucoup d'habitudes. La création de la ligne 4 qui a eu lieu en 2022. La crise COVID (il n'y a pas eu que du positif, mais ça a changé des habitudes aussi chez certaines personnes). Et puis on a eu la mise en place aussi du service Vellow qui se développe très bien et qui prend de l'ampleur. Et puis malheureusement, encore aujourd'hui, l'augmentation du coût du carburant qui fait que certaines personnes ont changé leur façon de se déplacer. Et grâce à cette étude, on va justement pouvoir voir toutes ces évolutions, tous ces changements au niveau des habitudes des habitants.

Je vous le disais également, ce qui est important, c'est de pouvoir avoir des éléments pour pouvoir travailler sur notre prochain PDU (qui s'appellera plan de mobilité, ça change aussi) donc on arrive à échéance en 2025. Le PDU de l'époque ne tenait pas compte de notre territoire d'aujourd'hui puisqu'on a eu à l'époque dix communes de la CCCO et Douaisis Agglo qui étaient rattachées, et depuis se sont quand même ajoutées dix communes en comptant Emerchicourt au niveau de la CCCO et donc, pour rappel, le Code du transport nous oblige, dès lors où il y a une modification de notre territoire, de revoir notre PDU dans les trois ans. En fait, le délai a expiré parce que depuis 2022 on aurait dû le revoir, ce PDU. Donc là, c'est le prochain chantier qui va avoir lieu.

Et pour pouvoir répondre à toutes ces questions du PDU, parce qu'il y a des questions qui vont rester en suspend, il faut bien qu'on s'appuie sur des éléments, et cette enquête EMC² nous permettra d'avoir des réponses et de pouvoir travailler sur notre prochain PDU.

Le troisième objectif est de faciliter l'aide à la décision pour les élus. Les décisions qui sont prises, ce n'est pas Monsieur le Président, ce ne sont pas les vice-présidents, ce n'est pas les services, les agents du SMTD qui décident des projets sur quelque chose, et grâce à cette enquête, on va pouvoir vérifier les prévisions de trafic, on va pouvoir vérifier les fréquentations de notre réseau et les déplacements de nos habitants. Et en fait, on aura des estimations fiables et ça va nous aider à prioriser nos projets.

Comme je vous le disais, ça va être un outil majeur et stratégique qui va nous aider à prendre des décisions et donner priorité à certains chantiers. Elle sera également d'une très grande utilité pour pouvoir monter des dossiers de demandes de subventions. On aura des éléments pour faire nos demandes de subventions.

On a parlé tout à l'heure de la ligne 2 qui va se transformer en ligne B. On l'a vécu avec la ligne A, si on va chercher des subventions, il y aura un bilan LOTI à faire, donc avant la ligne B, et il faudra voir ce qu'on a aujourd'hui après l'installation de la ligne B : il va falloir prouver à l'État la plus-value de cette ligne. Et grâce à cette enquête, on aura les éléments d'aujourd'hui et on pourra comparer. Et on aura vraiment des éléments pour appuyer notre bilan LOTI. Ce sera à étudier, bien sûr, après l'élaboration de cette ligne.

Le quatrième objectif, les données vont permettre d'affiner le réseau Évéole en fonction des besoins qui vont être identifiés. Aujourd'hui, tous nos bus ont des cellules compteuses et donc on peut suivre la fréquentation, on est en mesure de voir qui monte et qui descend. Mais avec l'enquête EMC², ça nous permettra d'identifier les habitudes de déplacement de nos habitants en ciblant les origines et les destinations des trajets, et les moyens de transport utilisés. Comme ça, on verra s'il y a le lien avec des modes doux, si c'est les parkings relais, si c'est les lignes de transport SNCF. On aura vraiment une visibilité de notre réseau. Et ces éléments pourront nous servir de base dans le cadre des réflexions futures pour faire évoluer le réseau Évéole et répondre aussi aux besoins de nos habitants, puisque la priorité c'est ça.

L'enquête EMC² se fera sur notre territoire donc il va y avoir des personnes qui seront sélectionnées pour être contactées par téléphone. On aura donc à peu près 25 % de personnes qui seront contactées par téléphone et 75 % qui seront enquêtées directement en face à face pour être sûr d'avoir le maximum de réponses et d'avoir un échantillon d'à peu près 7 000 personnes pour comparer à l'enquête de 2012

Envoyé et reçu en préfecture le 22.12.2023

Publié sur le site le 08.01.2024

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20231213-SMTD_23_12_1_1-DE

puisque c'était 7 000 également. Et vous vous doutez bien que pour pouvoir faire cette enquête, tout à l'heure on donnait des sous, là il va nous en falloir, on va les dépenser différemment, si vous êtes d'accord. Outre le fait que le SCOT avait porté cette enquête à l'époque et nous avait très bien subventionnés, cette fois-ci nous avons sollicité le SCOT pour savoir s'il pouvait nous accompagner dans la démarche. On a eu le SCOT qui va nous abonder d'une participation financière à hauteur de 100 000 euros. On a également sollicité la région des Hauts-de-France pour leur demander s'ils pouvaient nous accompagner dans l'élaboration de cette enquête, donc on est en attente de leur retour. Et, vous pouvez le voir, il y a un petit tableau de plans de financement sur la note qui vous est proposée, on a la possibilité d'avoir une participation de la DREAL à hauteur de 20 %, mais simplement sur l'enquête cœur.

C'est une enquête qui compte 553 000 euros, 539 000 euros pour l'enquête cœur, 14 000 qui ne peuvent pas obtenir de financement de la DREAL, c'est pour ça qu'on vous l'a séparé sur le tableau. On espère avoir la subvention de la DREAL. Ça permettrait de réduire le coût avec une prise en charge de la DREAL de 107 000 euros (je mets au conditionnel parce que le dossier n'a pas encore déposé, parce qu'il faut attendre votre validation). Et comme le SCOT nous abonderait de 100 000 euros, il resterait à la charge du SMTD 345 200 euros à financer, hors taxes.

Le Bureau a donc émis un avis favorable le 27 septembre et il vous est donc demandé aujourd'hui de bien vouloir approuver la mise en place d'une enveloppe budgétaire de 553 000 euros qui couvre la totalité du projet. Je vous l'ai expliqué, le financement SCOT et possibilité DREAL et peut-être la Région. Et de réaliser une enquête EMC² sur le territoire du SMTD avec une partie d'enquête au téléphone et une partie d'enquête en face à face pour essayer de récolter le maximum d'informations.

Voilà, j'ai essayé d'être le plus synthétique possible et de vous reprendre les points les plus importants de cette enquête. C'est un sujet essentiel pour nos projets, pour faire le point sur ce qu'on a fait. Ce n'est pas pour nous féliciter, on l'a fait, on sait que nos habitants sont ravis, il y a la gratuité, on développe des lignes. On l'a entendu tout à l'heure, il y a des choses en train de se faire. Ce n'est pas pour avoir une autosatisfaction, c'est vraiment pour se dire qu'il y a des projets à mettre en place et pour pouvoir les mettre en place, il faut qu'on s'appuie sur quelque chose, et dix ans plus tard, savoir où est-ce qu'on en est et vers quoi on va. Je ne sais pas si vous avez des questions.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, Jessica, c'est extrêmement bien résumé. Effectivement, on regarde devant et on a besoin de cet outil-là pour améliorer encore notre réseau.

Deux petits commentaires, c'est vrai qu'on a eu des questions en Bureau pour savoir si la part d'entretiens ont lieu en face à face ou au téléphone : on a privilégié l'entretien en face à face, c'est pour ça qu'on vous propose vraiment 75 % de face-à-face. Ça va coûter un peu plus cher, mais je pense que ce sera beaucoup plus riche d'avoir des entretiens face à face plutôt qu'au téléphone.

L'autre point également, vous le voyez sur la carte, la carte qui est là : la précédente enquête, on avait intégré la Pévèle. Là, on exclut la Pévèle, on veut se concentrer réellement uniquement sur notre territoire SMTD. À l'époque, le SCOT s'occupait aussi de la Pévèle. Maintenant, le SCOT ne s'en occupe plus, d'ailleurs, donc restons concentrés sur notre territoire, et donc on exclut à la fois la Pévèle et Brebières, Corbehem. Voilà, c'est largement suffisant pour nos besoins.

Des questions ? On passe au vote.

Le Comité syndical procède au vote.

La réalisation d'une EMC² est votée à l'unanimité.

3. Soutien financier au syndicat intercommunal de la région d'Arleux

M. LE PRÉSIDENT : Et on passe dans les deux dernières délibérations sur les deux dernières délibérations sur les soutiens financiers, au 6.3 tout d'abord, au SIRA.

Mme TANCA : La demande de soutien financier pour l'année 2023 : le SIRA porte depuis 2005 un service de transport pour les personnes à mobilité réduite en partenariat avec l'association ACLAHME qui est basée à Estrée, une association qui permet, dans le cadre de navettes de transport collectives, de permettre à des personnes en situation de handicap de pouvoir bénéficier de sorties culturelles et de loisir.

Le SMTD est partenaire depuis sa création, depuis 2005 et chaque année, une subvention plafonnée à 15 000 euros leur est octroyée. Le montant de cette subvention est toujours ajusté par rapport aux justificatifs qui sont effectués sur l'année, et le montant qui a été calculé suite aux justificatifs s'élève à 8 688,20 euros pour les dépenses qui ont eu lieu en 2022.

L'octroi de cette subvention est de 15 000 euros. Elle est réadaptée aux dépenses réellement consacrées aux déplacements et au transport des personnes à mobilité réduite dans les actions culturelles et donc, le Syndicat, lors de la séance du 27 septembre 2023, a émis un avis favorable pour subventionner à hauteur de 8 688,2 le SIRA et la demande de subvention de la note précédente octroyait une subvention pour 2022 de 8 688,2 lors du dernier Bureau syndical et du Comité syndical du 12 octobre 2022.

À titre d'info, il y a encore 15 000 euros ouverts de crédits pour 2023 et sur justificatif, on régularisera la somme octroyée comme pour cette année. J'espère avoir été claire.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, Jessica. Effectivement, comme c'est stipulé dans le document, les élus qui sont déjà membres au SIRA ne peuvent pas participer à ce vote : Lisiane DUBUS, Dephine GUINEZ, Reine-Elise CARLIER et Philippe ROSZIK. Hormis ces personnes-là, on peut passer au vote.

Le Comité syndical procède au vote.

Le soutien financier au syndicat intercommunal de la région d'Arleux est voté à l'unanimité.

4. Soutien financier à l'APF France Handicap

M. LE PRÉSIDENT : Une délibération un peu semblable au 6.4 pour l'APF France Handicap.

Mme TANCA : Cette fois-ci, c'est une demande de soutien financier à l'association des paralysés de France, APF France Handicap, pour l'année 2023. Notre réseau de transport est en cours d'accessibilité sur tout le réseau. Pour rappel, on fait à peu près quarante quais par an et, progressivement, le temps que nous puissions mettre en accessibilité l'intégralité de notre réseau, il y a un accord avec APF qui assure une prise en charge complémentaire du PMR UFR à l'échelle de notre territoire.

L'association APF France Handicap demande un soutien financier de 12 000 euros pour l'année 2023. Cette subvention a vocation à apporter un soutien financier au déplacement des adhérents à l'intérieur du ressort territorial du SMTD et pour les trajets non desservis ou inaccessibles aux PMR, par le réseau Évéole. L'association propose également auprès de ses adhérents un important travail d'accompagnement et de soutien psychologique – c'est à souligner.

On va fonctionner de la même façon que pour le SIRA : l'association nous a transmis des justificatifs qui ont été demandés par le pôle mobilité. Il est donc demandé aux membres du Comité syndical de bien vouloir approuver l'attribution d'une subvention de 12 000 euros à l'association APF France Handicap pour l'année 2023. Elle reste ajustable en fonction des justificatifs qui seront adressés après contrôle à chaque fois du service, comme on le fait pour le SIRA. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, Jessica. Des commentaires ? On passe au vote.

Le Comité syndical procède au vote.

Envoyé et reçu en préfecture le 22.12.2023

Publié sur le site le 08.01.2024

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20231213-SMTD_23_12_1_1-DE

Le soutien financier à l'APF France Handicap est voté à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup, Jessica, pour ces différentes délibérations.

VII. QUESTIONS DIVERSES

M. LE PRÉSIDENT : Voilà, on a terminé l'ordre du jour. Est-ce que vous avez des questions particulières ? Il y en a un paquet, on les prend dans l'ordre.

M. LECLERCQ J-C : On va rester un peu dans la même thématique. J'ai rencontré le président du Douai foot fauteuil qui est un club reconnu, ancien, et qui organise souvent des tournois. Ils ont un très bon niveau et malheureusement, la salle Gayant, la salle des sports, est située devant, face à un arrêt de bus qui ne permet pas la descente PMR donc avec la trappe, ils se retrouvent devant la barrière. J'étais au courant de cette difficulté, mais ce que j'ignorais, c'est qu'il y avait souvent des tournois et les sportifs, quand il y a une interruption, ne peuvent pas aller faire un tour à Douai, et ils sont obligés de rester sur site ou d'organiser un système avec une camionnette, etc. Donc je voulais savoir si on pouvait faire quelque chose, peut-être aménager, peut-être déplacer, parce que je m'y suis rendu avec le président et effectivement, il y a vraiment très peu de places. Pour lui et ses adhérents, ses sportifs, ça lui pose problème, mais c'est un entraînement par semaine. Mais quand on organise un tournoi avec des sportifs qui viennent de toute la France, qui restent toute la journée sur place, quand on a quatre heures à attendre, on peut aller visiter le centre-ville de Douai, ce qui n'est pas désagréable.

M. LE PRÉSIDENT : Jessica, la remarque me semble tout à fait pertinente.

Mme TANCA : Lors du dernier comité, ou l'avant-dernier, vous m'avez dit qu'il y avait un souci au niveau du quai et j'attends toujours le nom du quai et les informations. Donc si vous voulez bien me les transmettre pour que je puisse réellement étudier le problème. Vous aviez déjà abordé cette problématique et j'attends votre retour sur la difficulté qu'ils peuvent rencontrer, et effectivement, on ira voir sur place – il n'y a aucun souci – comme on a pu le faire avec d'autres structures (on a été sollicités par Hélène BOREL il n'y a pas longtemps, on y est allés). Je serai donc ravie de les rencontrer et d'aller sur place avec les équipes pour aller constater les problématiques et voir techniquement ce qu'il est possible de faire. Parce qu'après, si le quai est en incapacité, on ne peut pas le mettre, est-ce que c'est celui d'à côté qu'on pourra faire ? On le verra sur place, mais je serais ravie de les rencontrer et de vous associer à la rencontre pour qu'on puisse voir ensemble, il n'y a aucun problème.

M. DE CESARE : Lorsque je passe sur les boulevards, je vois la pharmacie Filiéris devant le SMTD. Est-ce qu'on a un projet de rachat sur ce bâtiment ?

M. LE PRÉSIDENT : Non, à ce jour on n'a pas de projet de rachat. Et pour en faire quoi ?

M. DE CESARE : Je ne sais pas, des fois qu'on voudrait déplacer les vélos là.

M. LE PRÉSIDENT : Non, aujourd'hui, on gère. À terme, je ne sais pas. Aujourd'hui, on n'en a pas besoin. On achète 50 vélos, on tourne.

M. DE CESARE : Peut-être pour d'autres projets.

M. LE PRÉSIDENT : Jean-Luc, on n'a pas aujourd'hui un besoin. On a eu un petit point à un moment donné, on avait un gros stock, on en a mis dans la cave, mais Filiéris qui n'est pas loin du SMTD, on n'a pas besoin de stockage spécifique aujourd'hui. Aujourd'hui, c'est non.

M. DE CESARE : Oui. Ce serait malheureux de laisser partir un privé, parce que c'est un local qui est bien situé, et puis à proximité.

M. STRZELECKI : C'est le local pas loin de la STAD ?

M. LE PRÉSIDENT : Oui, à côté, pas loin de la STAD.

Envoyé et reçu en préfecture le 22.12.2023

Publié sur le site le 08.01.2024

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20231213-SMTD_23_12_1_1-DE

M. DE CESARE : Oui, il y a les bus.

M. LE PRÉSIDENT : Oui, c'est côté STAD, ce n'est pas côté SMTD.

M. DE CESARE : C'est du côté où il y a les bus.

M. LE PRÉSIDENT : Oui, côté Évéole.

M. DE CESARE : C'est ça, près du rond-point, près du carrefour.

M. LE PRÉSIDENT : Bon, on va noter la remarque, Oriano.

M. DE CESARE : Je sais qu'il n'y a qu'une pharmacie Filieris sur le boulevard.

M. LE PRÉSIDENT : C'est vrai qu'aujourd'hui, n'ayant pas de besoin, on n'a pas imaginé l'utilisation de ce local.

M. DE CESARE : Parce que je pense que dans peu de temps, ce sera à vendre.

M. HALLE : Le Président pourrait le dire, mais on stocke en définitive très peu de vélos, nous. Nos vélos sont dehors, ils sont loués. Le maximum de vélos que l'on stocke c'est quand on a un arrivage de vélos, mais dès qu'ils sont prêts, ils partent. On a la place pour gérer cinquante vélos.

M. DE CESARE : J'ai pris l'exemple des vélos comme ça, j'aurais pu prendre un autre exemple.

M. HALLE : Mais au niveau des vélos, aujourd'hui, on s'en sort puisque les vélos sont loués. On a encore 90 demandes en attente, on a une commande de cinquante qui va arriver : dès qu'ils sont montés, ils s'en vont. On n'a pas besoin d'avoir un autre bâtiment, surtout qu'il n'est pas juste à côté.

M. DE CESARE : Ce n'est pas le bon exemple, mais racheter le bâtiment pour en faire autre chose.

M. LE PRÉSIDENT : Il faut qu'on voie avec la STAD, si la STAD a des besoins spécifiques de s'étendre, mais bon, je n'ai pas connaissance, Monsieur DEFOORT, de besoin spécifique. On a ce qu'il faut pour le moment à l'intérieur de nos bâtiments. Un terrain pour entreposer des bus électriques, c'est ça qu'on veut. Je vous le dis, je relance la demande, c'est un gros sujet qu'on a, c'est retrouver les espaces sur cette ligne A où on pourrait mettre des bus. Là, par contre, c'est vrai qu'on recherche un terrain. On continue.

M. FONTAINE : Président, tout à l'heure j'ai pris en cours le mot d'accueil du maire de Pecquencourt. J'ai vu que vous étiez en train d'expliquer qu'il y avait un nombre de gens de Pecquencourt qui avaient pris le bus depuis la gratuité. Est-ce qu'il serait possible – je ne sais pas si vous l'avez dit dans votre avant-propos – d'avoir également le nombre de personnes qui montent dans les bus pour faire un petit peu le bilan ?

M. LE PRÉSIDENT : Aucun souci. J'ai donné les chiffres de Pecquencourt parce qu'il me les avait demandés et dans l'heure qui suit, j'avais les éléments puisque maintenant on a tous les outils pour le savoir, donc aucun souci pour communiquer à chaque commune.

M. FONTAINE : Pour communiquer, ça peut être intéressant.

M. LE PRÉSIDENT : Voilà. Là, on l'avait fourni sur un mois donné. Après, on peut le fournir sur toute l'année ou prendre un mois type. Peu importe, on peut effectivement vous donner les chiffres sur l'année, depuis janvier 2023, par exemple : toutes les fréquentations, montées, descentes, commune par commune, arrêt par arrêt. OK, c'est noté. Monsieur DEFOORT va se charger de vous communiquer les données pour l'ensemble des communes concernées. Au moins, vous aurez une idée. Pecquencourt par exemple, c'est 25 000 montées, 25 000 descentes. Aucun souci, vous les aurez.

M. LECLERCQ J-C : Dernière question. Fin 2022, le ministre de l'Intérieur a évoqué la création d'une soixantaine d'unités et 37 brigades de sécurisation dans les transports, dont le Douaisis, et je voulais savoir si vous aviez un peu plus de nouvelles depuis la dernière fois.

M. LE PRÉSIDENT : J'ai rencontré le nouveau divisionnaire il y a quinze jours à peu près et je lui ai soumis la même question. Je lui ai dit votre patron, il y a un an, Monsieur DARMANIN, nous avait dit que c'est tout, c'était bon, c'était acté, on avait une brigade qui allait arriver chez nous. Elle n'arrivera pas chez nous, elle va arriver à Maubeuge et elle fera des déplacements chez nous. Je lui ai dit, ça, ce n'est pas le top. Donc elle arrive, apparemment, ou elle vient d'arriver à Maubeuge, et j'attends de voir quelle serait vraiment sa fréquentation sur notre territoire. Je ne connais pas bien son périmètre, mais malheureusement, ce n'est pas ce qui a été dit par le ministre. A priori, il devrait y en avoir une à Maubeuge qui devrait dans ses missions pouvoir venir jusque chez nous, mais avec quelle fréquence, ce qu'elle va en faire, je n'en sais rien. C'est tout chaud, j'ai eu l'information il y a quinze jours donc c'est une affaire à creuser un petit peu plus.

Très bien, écoutez, on va pouvoir maintenant stopper nos débats. Merci à vous de toutes ces belles remarques, et on a quand même passé quelques belles délibérations aujourd'hui. Bonne soirée.

La séance est levée à 19 heures 35.

Monsieur le Président met au vote.

Le Comité après avoir délibéré

Nombre de délégués en exercice : 44

Nombre de votants : 38

Suffrage exprimé : 38

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Comité Syndical en date du 11 Octobre 2023.

Fait et délibéré en séance

Le Président,

Claude HEGO

Le Secrétaire de séance,

Rudy DILLIES